



### Le coût d'un crédit



La mise en place d'un crédit s'accompagne généralement de frais (frais de dossier, assurances, garanties, etc.). Pour connaître avec précision le coût d'un crédit, il faut ajouter ces frais aux intérêts qui seront perçus sur la durée du prêt. C'est la différence entre le montant emprunté et le montant total remboursé, frais de dossier compris qui permet de comparer deux propositions entre elles.



### Le saviez-vous ?

#### La Carte à Autorisation Systématique : qu'est-ce que c'est ?

La Carte à Autorisation Systématique est une carte de paiement à débit immédiat, qui permet de régler ses achats chez les commerçants et d'effectuer des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques de billets.

Les avantages de cette carte :

>> vous ne risquez pas de vous retrouver à découvert, car vous ne pouvez retirer de billets ou faire un achat que si le solde du compte est suffisamment approvisionné,

>> les opérations sont immédiatement enregistrées au débit du compte ce qui permet de suivre facilement ses sorties d'argent.

Cette carte est disponible dans toutes les banques où elle peut avoir un nom commercial spécifique. Elle peut être incluse ou non dans un bouquet de services à prix modérés (environ 3€/mois en moyenne).

Elle convient bien à la gestion de budgets "serrés", qui nécessitent un suivi très régulier.

### Actus

#### Le site Les Clés de la Banque évolue

Le 2 mai 2007, le site Les Clés de la Banque a changé d'aspect. Discrètes en apparence, les modifications apportées sont cependant importantes.

#### Une navigation plus agréable et plus claire

Les améliorations apportées au site concernent d'abord la navigation et l'ergonomie. Les menus déroulants qui permettaient d'accéder progressivement à une fiche d'information, ont été supprimés. Plus simple et plus intuitif, le nouveau mode de navigation permet de visualiser d'un seul coup d'œil tous les thèmes abordés dans un chapitre. Par exemple, si vous ouvrez le chapitre sur la relation bancaire pour y chercher l'article sur la convention de compte, vous verrez qu'on y traite aussi par exemple du rôle du médiateur. Débarrassé de pages intermédiaires qui l'alourdisaient, le nouveau système de navigation vous permet ainsi d'atteindre plus facilement et plus rapidement les pages qui vous intéressent.

Les entrées thématiques ont été regroupées dans la colonne de gauche, tandis que les onglets regroupent désormais tous les éléments complémentaires à cette information.

#### Un site accessible aux non-voyants

La technologie permet désormais aux non-voyants d'accéder, comme tout le monde, à Internet. Pour cela, un non-voyant utilise un logiciel spécialisé, installé sur le disque dur de son ordinateur, qui lui "lit" le contenu des écrans. Mais pour ce dispositif fonctionne correctement, encore faut-il que le site soit programmé selon des règles d'accessibilité très précises. Et c'est donc dans cet esprit que toutes les pages des Clés de la Banque ont été modifiées pour les rendre compatibles avec les normes d'accessibilité.

Le principe même du programme des Clés de la Banque est d'offrir à tous ceux qui en ont besoin, les informations pratiques, les repères, les conseils utiles pour mieux utiliser sa banque et mieux gérer son argent.

#### Un nouveau logo pour Les Clés de la Banque

Profitant de la refonte du site, le logo des Clés de la banque a été modifié, le losange s'est arrondi en forme de cadenas prêt à s'ouvrir. Le nouveau dessin illustre mieux que le précédent l'ambition de ce programme : Les Clés de la Banque permettent d'ouvrir la porte pour vous donner accès à l'information...

## Info Intox

## La convention de compte serait inutile...

Une convention de compte est au contraire un document très utile, et cela pour deux raisons principales :

D'abord une convention de compte est un document qui présente les modalités de fonctionnement du compte (autorisation de découvert, retraits d'argent...). A ce document sont annexés les tarifs pratiqués par la banque. C'est donc un véritable mode d'emploi auquel le titulaire du compte peut se référer à tout moment.

Et une convention de compte est également un contrat qui précise les droits et les obligations du titulaire de compte et de sa banque. Les règles sont fixées de manière précise et écrite, ce qui permet aux deux parties de pouvoir s'y référer en cas de besoin, notamment en cas de litige.

Depuis le 28/02/03, une convention de compte est systématiquement remise au titulaire, au moment de l'ouverture d'un compte. Pour les comptes ouverts avant cette date, le titulaire a tout intérêt à demander une convention à sa banque, et à la conserver précieusement avec la plaquette tarifaire. La délivrance d'une convention de compte est gratuite.

## Le saviez-vous ?

## Les espèces et les clients

Depuis mars 2005, tout client dépourvu de carte bancaire peut néanmoins retirer des espèces gratuitement dans son agence. Pour se faire, les moyens proposés par les banques peuvent varier selon les réseaux et les points de vente.

Si le guichet ne délivre pas d'espèces, une carte à usage unique permet de retirer de l'argent au distributeur de l'agence. Les clients qui le souhaitent, notamment les personnes âgées, peuvent obtenir de l'aide pour utiliser au mieux les appareils.

## Info Intox

## Changer de banque coûte cher

En novembre 2004, les banques se sont engagées à améliorer les conditions de la concurrence. Ainsi, depuis le 1er janvier 2005, les frais de clôture des comptes à vue et des comptes épargne (à l'exception de l'épargne logement) ont été supprimés. Et pour permettre à un client qui le souhaite de connaître à l'avance avec précision les tarifs pratiqués par les banques de son choix, ceux-ci sont désormais accessibles sur Internet et sous forme de dépliants dans les agences bancaires.

De plus, un "Guide de la Mobilité" a été édité pour faciliter le changement de banque. On y trouve des conseils et des bonnes pratiques pour éviter les tracas. Ce guide est désormais disponible gratuitement dans sa nouvelle banque. Il est également téléchargeable sur le site [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com).

## Le saviez-vous ?

## Le microcrédit progresse à pas de géant

Le microcrédit est un prêt de très petit montant qui a été mis en place dans les pays en développement pour permettre à des personnes n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel de monter un projet d'entreprise personnelle - souvent de subsistance. Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank spécialisée dans le microcrédit, a obtenu le prix Nobel de la Paix en 2006 pour cette initiative aujourd'hui répliquée dans le monde entier.

En France, le microcrédit a été développé pour aider des personnes, qui n'ont pas pu obtenir un prêt bancaire traditionnel, à réaliser un projet professionnel. Dans cette démarche, les porteurs de projets sont systématiquement accompagnés par un représentant d'une structure spécialisée telle que l'ADIE (l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique), ou encore France Initiative, France Active etc.

Une autre forme de microcrédit commence à émerger en France : le microcrédit social. Pour de petits prêts à la consommation non finançables par des procédures classiques, c'est le Fonds de Cohésion Sociale qui se porte garant à hauteur de 50% du crédit.

Dans les deux cas, il s'agit de prêts plafonnés, avec des montants peu élevés.

Le microcrédit connaît un grand succès, surtout en France. En effet, plus de la moitié des microcrédits accordés en Europe provient de l'Hexagone.